LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

En juin dernier, nous avons inauguré la première Maison de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, au 1 rue Grangier, à Vichy. Depuis deux ans, la CMA est entrée dans une phase de modernisation intense, pour renforcer sa visibilité et sa présence aux côtés des artisans, des entrepreneurs, des créateurs d'entreprise, des jeunes, des personnes en reconversion professionnelle et des collectivités territoriales. Devenir artisan ne s'invente pas, on ne crée pas une entreprise pérenne en trois clics. Les Maisons de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat sont là pour accueillir, conseiller et faire grandir les projets. A cette occasion, nous avons également accueilli à Vichy, l'Assemblée Générale de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et notre département fut au centre de la région.

Néanmoins, après ces bonnes nouvelles, je me permets d'attirer votre attention sur une décision qui risque de nuire à terme à notre artisanat : la baisse de 5 % du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage.

L'apprentissage est depuis longtemps un pilier de notre économie locale, permettant aux jeunes talents de se former, d'acquérir des compétences essentielles et de s'épanouir professionnellement au sein de nos entreprises. Face à cette réalité, nous devons agir ensemble pour faire entendre notre voix.

Nous vous rappelons l'importance de la formation continue dans notre domaine. Le monde de l'artisanat évolue constamment, il est crucial de rester à jour des dernières techniques, technologies et tendances. J'encourage chacun d'entre vous à envisager, comme opportunités, la formation, les ateliers ou les cours qui vous permettront de développer vos compétences. La formation est la clé de l'amélioration continue, de la qualité de notre travail et de la satisfaction de nos clients. N'hésitez pas à discuter de vos besoins en formation avec notre équipe pour que nous puissions vous soutenir dans ce processus.

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier

Toute l'**actualité** de votre **CMA**